Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-200054724-20251210-DE2025_150-DE

Membres en exercice : 28
Membres présents : 24
Membres votants : 28

Le 10 décembre 2025 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 4 décembre 2025 Publication de la convocation le : 5 décembre 2025

Etaient présents :
M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel ANSQUER, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER, Mme Corinne COSQUER LE MOENNER

Etaient absents :
M. Michel VAN-PRAET a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H
Mme Simone JOURAND a donné procuration à M. Michel COLLOREC
M. Thierry MARTIN a donné procuration à M. Georges CASTEL
M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : M. Didier LOAS
Date de transmission au contrôle de légalité : 15 DEC. 2025
Date de publication : 15 DEC. 2025

Délibération n° 2025-150 : Cinéma Le Goyen – Convention de gestion et d'exploitation
Rapporteur : M. Gurvan KERLOC'H

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Par délibération DE2024-149, la commune a approuvé la signature d'une convention pour la gestion et l'exploitation du cinéma Le Goyen.
Cette convention ayant été complètement retravaillée suite à la réouverture du cinéma en août 2024, elle était d'une durée d'un an afin de la réajuster et de la renouveler pour une période plus longue.

La principale modification porte sur la réécriture du paragraphe sur les assurances et une clarification du rôle de l'exploitant en la matière.
Les autres ajustements, très à la marge, portent sur des actualisations d'écriture.
Durée proposée pour la nouvelle convention : 3 ans (du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028)

Le projet de convention actualisé est joint en annexe.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-200054724-20251210-DE2025_150-DE

Vu la proposition de la commission travaux, culture, environnement du 1er décembre 2025,

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Approuver la convention de gestion et d'exploitation du cinéma Le Goyen avec l'exploitant, à savoir l'association Toile d'Essai ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et ses éventuels avenants ;
- Autoriser Monsieur le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H

MAIRIE D'AUDIERNE (FINISTÈRE)

Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS